



REPUBLIQUE DU BENIN



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

APPEL D'OFFRES AVEC PREQUALIFICATION

AO N° DSP_DT_73837 du

BON A LANCER 2020

*Autorité Contractante : Agence Nationale
d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
(ANAEPMR)*

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF A LA SELECTION DES OPERATEURS REGIONAUX POUR LA MISE EN AFFERMAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (TOME 1) ET A L'EXECUTION DE MARCHES DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE, DE DENSIFICATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION, DE REALISATION DE BRANCHEMENTS PARTICULIERS ET DE BORNES FONTAINES PUBLIQUES (TOME 2)

Référence dans le PPM : DSP_DT_73837

Mars 2020

Numéro vert marchés publics : 81 01 01 01
Courriel ARMP : contact@armp.bj

DISPOSITIONS COMMUNES

1. AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce dossier ont été préparées dans le but d'assister les Candidats dans leur compréhension et appréciation, d'une part, des activités liées à l'exploitation des installations et ouvrages et, d'autre part, les conditions dans lesquelles ces activités doivent s'exercer et les attentes qualitatives et quantitatives des populations en matière d'amélioration de leur accès à l'eau potable. Toutefois elles ne prétendent pas être exhaustives, ou correspondre à l'ensemble des informations dont un Candidat souhaiterait disposer. Des informations supplémentaires seront mises à la disposition des candidats au niveau d'un data Room qui leur sera rendu accessible.

Bien que le présent dossier ait été préparé en toute bonne foi et avec le plus grand soin, les Autorités béninoises et leurs conseils ne se portent pas garants de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations contenues dans le présent dossier. Les détenteurs reconnaissent qu'ils ne pourront, en aucun cas, engager la responsabilité des personnes morales ou physiques ayant participé à l'élaboration dudit dossier au motif qu'une ou plusieurs informations, y figurant ou qui seraient fournies ultérieurement, se révéleraient ou seraient jugées insuffisantes, incomplètes, imprécises ou inexactes.

Les Candidats auront donc à faire les investigations sur le ou les lots qu'ils jugeront nécessaires pour compléter ou modifier les informations fournies, dans le cadre de leurs propositions techniques ou financières.

2. INTRODUCTION

BON A LANCER

Dans le cadre de la réorganisation du service public de l'eau potable en milieu rural, la République du Bénin a lancé un appel d'offres international de préqualification en date du 3 juillet 2019 pour la sélection d'opérateurs de référence qui seront chargés, dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'affermage, de la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable en milieu rural.

Au terme de la première phase de la mise en œuvre de l'appel d'offres (Phase de Préqualification), la commission ad hoc d'appel d'offres a sélectionné un nombre de : (i) deux (02) candidats pour les lots 1 et 3 ; (ii) quatre (04) candidats pour le lot 2.

La liste des Candidats Préqualifiés est reproduite ci-dessous :

Lot n°1 :

1. Groupe HELIOS
2. Groupe ERANOVE/VERGNET HYDRO/UDUMA

Lot n°2 :

1. Groupe HELIOS
2. Groupe ERANOVE/VERGNET HYDRO/UDUMA
3. SONEDE/BUS/AGETUR

4. GEAUR/ELHYFROS/COGEDEL

Lot n°3 :

1. Groupe HELIOS
2. Groupe ERANOVE/VERGNET HYDRO/UDUMA

3. NOTICE EXPLICATIVE DU CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) a été conçu pour permettre aux candidats préqualifiés d'utiliser le même support pour répondre à chacun des trois lots distincts constitutifs de trois périmètres d'affermage. Les candidats préqualifiés pourront répondre aux lots pour lesquels ils ont été préqualifiés. S'ils sont constitués en consortium ledit consortium doit être identique pour chacun des lots.

Cependant les candidats ayant soumissionné pour les trois (3) lots, ne pourront être retenus que pour un maximum de deux (02) des lots. L'attribution des lots se fera suivant la combinaison la plus avantageuse pour l'autorité contractante. La combinaison la plus avantageuse sera déterminée sur la base du montant obtenu en multipliant le prix exploitant par le volume produit (volume initial disponible sur la data room) pour chaque candidat.

Chacun des lots comprend deux parties désignées dans le document par le terme tome. Le tome 1 de chacun des lots est constitué de la partie du DAO relative à la reprise de l'exploitation. Le tome 2 de chaque lot est constitué d'un marché de travaux spécifique à chacun desdits lots.

La soumission à l'un quelconque des lots doit obligatoirement inclure une réponse pour les deux tomes. Les candidats qui ne respecteraient pas cette obligation seront automatiquement disqualifiés.

Par ailleurs le Fermier devra être le représentant d'une Société Fermière ayant son siège social au Bénin. La forme de la Société Fermière, son mode de gouvernance, le montant de son capital et sa répartition figurent dans les données particulières des instructions aux candidats.

Enfin si un candidat venait à remporter deux lots, la société signataire des contrats serait tenue d'établir des comptabilités analytiques et budgétaires spécifiques à chacun des lots et de justifier des clés de répartition des charges communes.

BON A LANCER

4. LETTRE D'INVITATION A SOUMETTRE UNE OFFRE (AFFERMAGE ET MARCHES DES TRAVAUX)

NOM ET ADRESSE ET DU CANDIDAT PREQUALIFIE

Objet : Appel d'offres relatif à la sélection des opérateurs régionaux pour la mise en affermage des ouvrages hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural et à l'exécution de marchés de travaux de mise en conformité, de densification des réseaux de distribution, de réalisation de branchements particuliers et de bornes fontaines publiques.

Suite aux résultats de la préqualification des opérateurs régionaux et après avis favorables de la Cellule d'Appui aux Partenariat Public Privé (CAPPP) et de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), vous êtes invités par la présente à soumissionner à l'appel d'offres pour la sélection des opérateurs régionaux pour la mise en affermage des ouvrages hydrauliques en milieu rural au Bénin.

Le présent appel d'offres constitué en une seule étape s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du service public de l'eau potable en milieu rural pour laquelle le Gouvernement du Bénin à travers l'Autorité Contractante représentée par l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMR), se propose de recruter des opérateurs de référence qui seront chargés, dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'affermage, de la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable en milieu rural.

Le Gouvernement a confié à l'ANAEMR la responsabilité de développer et d'organiser la gestion du patrimoine d'hydraulique rurale en vue d'assurer l'accès universel à l'eau potable des populations du pays.

BON A LANCER

Les communes situées dans les trois périmètres faisant l'objet des contrats d'affermage confiés aux opérateurs privés, ont dans un premier temps signé les conventions-cadres de partenariat avec l'Etat à l'effet de formaliser leurs engagements réciproques dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural. En plus des conventions-cadres mentionnés ci-dessus, les communes concernées ont confié, à travers des accords spécifiques, la préparation de la procédure de sélection des opérateurs privés chargés, dans le cadre d'un contrat de délégation, d'exploiter le service public d'alimentation en eau potable. Elles acceptent ainsi, pour toute la durée de l'accord spécifique, le recours à un contrat de délégation de gestion de service public tel que le contrat d'affermage dont le délégataire, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre international sera un opérateur privé.

Les opérateurs privés de référence qui seront sélectionnés créeront des sociétés privées de droit béninois, les Sociétés Fermières, qui seront chargées, dans le cadre d'un Contrat d'Affermage, de l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable en milieu rural en République du Bénin.

Les sociétés d'exploitation seront constituées par les opérateurs privés de référence déclarés adjudicataires de l'appel d'offres, qui devront les doter d'un montant minimum de fonds

propres précisé aux IC 3.1 des Données Particulières de l'Appel d'Offres du tome 1. Ces sociétés de droit privé béninois, seront notamment régie par l'Acte Uniforme sur le droit des sociétés OHADA et auront leurs sièges sociaux au Bénin. Les opérateurs privés de référence détiendront une part de capital minimum d'actionnariat de 66% des Sociétés Fermières d'exploitation de droit privé créées.

Les sociétés auront pour objet principal, dans le cadre de Contrats d'Affermage d'une durée initiale de 10 ans, l'exploitation des services de production et de distribution de l'eau potable en milieu rural du Bénin.

D'autre part et dans le cadre d'un marché unique de travaux, chaque Fermier procédera ou fera procéder, sous sa responsabilité, et sous la supervision de l'ANAEPMR, à la réalisation de travaux de mise en conformité des infrastructures et équipements existants, de densification des réseaux de distribution et de réalisation de branchements particuliers et de bornes fontaines publiques pour des montants maximum de Marchés de :

Périmètres	Montants maximum des Marchés de Travaux (FCFA TTC)
Lot 1	15 462 390 824
Lot 2	8 082 108 354
Lot 3	13 760 204 569

Les Candidats devront obligatoirement soumissionner aux deux marchés sous peine d'être exclus de la compétition, les deux marchés formant un tout indissociable.

Les Candidats qui auront satisfait aux critères d'éligibilité et de qualification, devront également se conformer respectivement aux instructions aux Soumissionnaires de chacune des offres de soumission relative à chacun des marchés.

BON A LANCER

Une réunion préparatoire en vue de l'établissement des offres par les Soumissionnaires sera organisée entre la Commission Ad hoc et les Candidats en vue d'apporter les clarifications nécessaires de part et d'autre. Cette réunion collective offrira aux Soumissionnaires l'occasion d'exprimer leurs préoccupations en dehors de celles transmises avant la date de tenue de ladite réunion.

Les conclusions et les réponses apportées aux questions de clarifications à l'issue de de cette réunion préparatoire seront consignées dans un mémorandum d'information qui sera remis aux candidats préqualifiés.

Pour être recevable, l'offre des Soumissionnaires éligibles doit comporter une soumission à chacune des deux offres de soumission relative à chacun des marchés : contrat d'affermage et contrat de travaux.

Les DAO seront retirés gratuitement par les candidats préqualifiés auprès de :

Commission Ad hoc d'Appel d'offres

Gbégamey en face de l'entrée principale du Hall des Arts et des Loisirs de Cotonou
Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, 04 BP : 142 COTONOU

Tél : 69 07 93 66

Au 2^{ème} étage du bâtiment

Email : anaepmr.contact@presidence.bj et samigan@presidence.bj

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer par écrit la réception de la présente lettre.
Si vous n'entendez pas donner suite à cette invitation, nous apprécierions d'en être notifié par écrit dans les meilleurs délais.



Le Président de la commission ad hoc

Sylvain ADOKPO MIGAN

BON A LANCER

- Ne prendre aucun contact direct ou indirect auprès de l'Administration, sans y avoir été préalablement autorisés par Écrit par vous-mêmes ou vos représentants dûment habilités ; nous prenons l'engagement d'adresser exclusivement à votre attention, sauf instruction écrite contraire de votre part, toute demande d'information et toute correspondance concernant le présent appel d'offres.

Nous reconnaissons que l'Autorité Contractante subirait un préjudice certain et important si nous ne respectons pas les obligations de confidentialité contenues dans la présente lettre.

Le présent engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont déjà publiques au moment où elles nous sont transmises, ni à celles qui viendraient à devenir publiques, autrement que du fait de non-respect par nous-mêmes des engagements pris dans la présente lettre.

Nous déclarons sur l'honneur, nous engager à respecter nos engagements pris dans la présente lettre pendant une période de deux (02) ans à compter de sa date de signature.

Nous reconnaissons que l'Autorité Contractante se réserve le droit, à sa seule initiative et à tout moment, d'abandonner le projet sans notification préalable et de façon discrétionnaire, et nous reconnaissons qu'aucun dommage de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamé par nous-mêmes à ce titre.

Nous reconnaissons également que ni l'Autorité Contractante ni aucune entité associée à la préparation de l'Appel d'Offres ne peut garantir l'exactitude, la pertinence ou le caractère exhaustif des informations contenues dans le Dossier d'Appel d'Offres, ni des informations qui pourraient nous être communiquées ultérieurement.

La présente lettre est régie par le droit béninois et soumise à la compétence des tribunaux du Bénin

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

[Signature]

BON A LANCER